

Campagne des avis des impôts des particuliers 2018



Madame, Monsieur,

La campagne des avis des impôts des particuliers 2018 vient de débuter. Cette année, elle s'articule avec la communication sur le prélèvement à la source. Dans ce cadre, j'appelle votre attention sur le communiqué de presse de la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) diffusé le 17 juillet dernier et joint à l'appui de ce courriel : il présente notamment le service "Gérer mon prélèvement à la source" désormais accessible pour les contribuables ayant déclaré leurs revenus sur papier.

Cette campagne est l'occasion pour la DGFIP de rappeler l'abaissement progressif du seuil de paiement dématérialisé obligatoire (1 000 € en 2018 et 300 € en 2019) ainsi que l'ensemble des services en ligne proposés sur le site Internet "[www. impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ", et plus particulièrement l'application Impots.gouv qui permet de consulter ses avis.

A cet effet, je vous transmets deux bannières web élaborées par notre direction générale qu'il vous est possible de relayer sur votre site Internet.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous remercie par avance de votre collaboration.

Bien cordialement,

	Michelle JAUNET DRFiP d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne	tel: 05 61 10 68 50 Fax: 01.23.45.67.89

[📎 Fichier attaché à lire](#)